

Certificat COVID: même une épée à deux tranchants doit être aiguisée

Yvonne Gilli

Dre méd., présidente de la FMH



Début mai, lorsque la FMH et pharmaSuisse ont annoncé leur intention de lancer un certificat de vaccination national, nous avons reçu énormément de retours positifs. Tant dans les médias que parmi nos membres, le projet – un outil très rapidement opérationnel car basé sur une infrastructure existante, et offrant une protection des données optimale – a rencontré une très large approbation. La plupart des réactions reflétaient le besoin – urgent – d’offrir à nouveau plus de liberté tout en limitant au maximum les risques de contagion.

Mais il s’éleva également des voix critiques. Principal reproche fait à la FMH: ne donne-t-elle pas, avec son certificat, un blanc-seing médical à une politique discriminatoire? N’aidons-nous pas à diviser la société entre personnes dont l’innocuité est attestée et celles potentiellement contagieuses? Ne participons-nous pas, de fait, à la mise en place d’une obligation vaccinale, dès lors qu’on ne pourrait plus voyager ou se rendre à un concert qu’avec un certificat COVID? L’objection est importante, mais commençons par examiner les aspects pratiques: le certificat viendra, qu’on le veuille ou non, et nous, médecins, serons directement concernés. La question, pour la FMH, était moins si et dans quelles conditions elle allait soutenir l’introduction d’un certificat COVID que si les médecins des cabinets, des centres de vaccination et des hôpitaux devraient utiliser des solutions de tiers – probablement compliquées – ou si nous pourrions leur fournir une solution simple d’utilisation, développée par nos soins. Fondamentalement, le certificat COVID nous rappelle

La FMH cautionne-t-elle la discrimination sociale en proposant son certificat COVID?

combien la médecine s’inscrit toujours dans un contexte sociétal. Depuis toujours, nous inscrivons chaque vaccin dans les carnets de vaccination et remplissons notre obligation d’annoncer les maladies transmissibles, sans prise directe sur l’usage qui sera fait de ces données. Le certificat COVID franchit une étape supplémentaire, et ne sert plus en premier lieu de document médical à l’intention des patients. Il est expressément conçu pour attester «l’innocuité» de son détenteur

et pour permettre à ce dernier de jouir à nouveau de ses libertés fondamentales. Il n’équivaut pas à instaurer une obligation vaccinale, puisque les personnes rétablies et celles testées négativement pourront elles aussi – selon le Conseil fédéral – prendre part aux manifestations culturelles et voyager. Le certificat offre donc l’opportunité de renforcer la santé et la résilience des personnes souffrant actuellement d’isolement social.

Quant à savoir si nos responsables politiques utiliseront ce certificat de manière éthiquement défendable,

Le fait que l’on puisse utiliser un outil à mauvais escient ne doit pas dissuader de développer de bons outils.

la question se pose, bien évidemment. Un certificat est un outil, et comme chaque outil, il peut être utilisé de diverses manières. Une lame peut servir à sculpter ou à tuer et un médicament peut soulager la douleur ou entraîner des effets indésirables, tout dépend de l’usage qu’on en fait. La décision d’imposer le certificat uniquement pour voyager et aller au concert ou aussi pour pouvoir faire ses achats et aller se promener ne nous appartient pas à nous, mais à nos représentants démocratiquement élus. Le fait qu’un outil puisse être utilisé à mauvais escient ne doit pas nous dissuader de développer un bon outil. Mettre à disposition un outil ne revient pas à légitimer un abus potentiel.

La FMH et pharmaSuisse sont convaincues que dans la démocratie qui est la nôtre, le certificat COVID sera mis en œuvre pour le bénéfice de la population. Nous estimons qu’il est de notre devoir de mettre nos compétences au service de la lutte contre la pandémie, et voulons aider à trouver une solution commune avec l’OFSP et l’OFIT.

Le bénéfice pour les patients et les fournisseurs de prestations, et la contribution potentielle à la maîtrise de la pandémie, nous obligent à proposer notre solution. La mise en place rapide d’un certificat sûr pour les patients et moins d’administration pour nos membres permettront de reconquérir plus vite nos libertés, et d’accélérer la campagne de vaccination. L’enjeu est clair, saisissons cette opportunité!